



L'association : une entreprise ou pas ?

Fiche pratique publié le **06/03/2017**, vu **808 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

Aussi vrai que les associations sont de plus en plus nombreuses à exercer une activité économique, la concurrence qu'elles se livrent en est toujours plus rude.

Une association est-elle une entreprise ? La réponse reste floue.

Si elle peut être considérée comme telle sur le fond parce qu'elle est une entité économique, elle ne doit en revanche pas être considérée comme telle sur la forme. Ainsi, une association pourrait être accusée d'un abus de position de dominante mais ne saurait être exposée aux sanctions que subirait une entreprise dans pareille situation. (Cass. Com. du 8 fev. 2017, 15-15005).

http://www.assistant-juridique.fr/difference_association_entreprise.jsp

A lire :

- [Réussir la création de son association loi 1901](#) **NOUVEAU**
- [Rédiger les statuts d'une association loi 1901](#)
- [Désigner les dirigeants d'une association](#)
- [Réussir son assemblée générale constitutive](#)
- [Coupler une association loi 1901 et une entreprise](#)
- [Coupler une association loi 1901 avec le régime de l'auto-entrepreneur](#)
- [Différence entre une association, une fondation et un GIE](#)
- [Créer son association loi 1901 en 10 étapes](#)
- [Associations et impôts commerciaux : exonération ou pas ?](#)
- [Peut-on transformer une association loi 1901 en entreprise ?](#)
- [Top 10 des idées reçues sur les associations](#)